

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial) *)	Marque de fabrique V O E G E L E	Type Super 174 / 6-35 C	Fiche d'homologation N° CH 5847 02
--	-------------------------------------	----------------------------	---------------------------------------

Constructeur JOSEPH VOEGELE AG, Maschinenfabrik, 6800 Mannheim (D)
 Identification "6-35C" sur plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, latéralement dans le coffre de roue, devant l'axe roue d'entraînement
 N° du châssis à droite, vers plaquette du constructeur
 Ident. du moteur "F4L 912" à gauche, latéralement sur bloc, à proximité du démarreur (plaquette)
 Importateur princ. ERIC PROBST, Mongevon 19, 1023 Crissier
 Véhicule homologué 4635640 Signes fixes dans code du type 6-35C

Châssis
 Nombre d'essieux 4 (**) Nombre de roues 8
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique
 Transmission mécanique non synchronisée
 Nombre de vitesse 2x4 + 1x6 Entraînement essieu double AR
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, agissant sur arbres d'entraînement resp. sur essieu double AR
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, agissant sur arbres d'entraînement
 Frein d'arrêt idem frein auxiliaire
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur
 Marque DEUTZ Type F4L 912
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position centre
 Refroidiss. air Nombre cylindr. 4
 Alésage 100 Course 120
 Cylindrée 3768 CV-impôt 19,19
 Puissance en CV 70 DIN à t/min 2500
 Bruit à proximité 90 dB/A à t/min 2500 (+)
 Silencieux 1 pot 760 x Ø 170 mm
 Mesure des gaz BOSCH 3,2 (75%), Bacharach 2,0
 Déparasitage -

Carrosserie
 Finisseuse de route
 Nombre de portes - Indic. vit. -
 Ceintures sécurité - Rétroviseur à gche + à drte
 Cale 2/330x190x170 Atelage -
 Antivol -
 Nombre de places 1 av - centre - ar -
 Dimensions
 Longueur int. 5910 Empattements 2040 / ext. 2500
 Largeur 2500
 Hauteur 2700 Voie av 2040 ar 2045
 Porte à faux lat. 1295 Voie centre 1890 ar -
av 2575 ar -
 Braquage g 19780 d 19500
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3860

Poids
 avant 3680 arrière 11650 total 15330 (**)
 Poids à vide
 Charge utile 3680 11650 15330
 Poids total
 Garantie fabr. 550/150-370 10.00 - 20 (Variantes
 Dimens. pneus bandages pleins 16 / 6,5 voir
 Ply / bar 2x3600 2x4950 remarques)
 Charge pour V max 17 17
 Garantie poids remorquable avec frein -
 Garantie poids remorquable sans frein -
 Garantie poids de l'ensemble -
 Poids remorquable testé 17 km/h
 Vitesse maximale selon le constructeur 17 km/h
 Vitesse maximale testée

Equipement §) _____
 Feux de route _____
 Feux de croisement BOSCH K 21019
 Feux de position BOSCH K 21019
 Feux rouges BOSCH K 13216
 Feux stop _____
 Clignoteurs av 1 (E) | _____ ar BOSCH K 13216
 Catadiopres av _____ | _____ ar I (E)
 Feux de gabarit av _____ | _____ ar _____
 Feux complément. _____
 Eclairage plaques _____
 Essuie-glace _____ avec/sans lave-glace
 Avertisseurs BOSCH 0 320 143 001 ou autres modèles homologués selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial)
 Marque et type V O E G E L E Super 174 / 6-35 C
 Homologation N° CH 58 47 02
 Carrosserie Finisseuse de route
 Places total 1 avant _____
 Poids à vide 15330 Carburant D
 Charge utile - CV-impôt 19.19
 Poids total 15330 Cylindrée 3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : Distance volant - vers l'avant, porte à faux arrière
- **) Nombre d'essieu : avant = 2 (essieu simple) arrière = 2 (essieu double)
- +) Mesures du bruit sel. OCE : véhicule en marche V/max. M18, 1A 23,9 = 81 dB/A
- §) Equipement : hauteur des feux admise pour raisons techniques; feux à l'avant amovibles
- ++) Poids avant y compris 2 plaques de lest (2x4 ou 1x8 cm), les tôles latérales et les poutres de fixation latérales

A noter dans le permis de circulation:

- des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires (Code 104)
- Autorisation spéciale obligatoire (Code 125)
- Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: AV et AR avec panneaux noir et jaune (Code 137)
- il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: les parois latérales du silo doivent être rabattues vers l'intérieur (Code 141)
- les feux amovibles doivent être montés
- lors de courses de transfert, le véhicule doit être conduit seulement depuis le siège de gauche
- Les deux tôles latérales et les poutres de fixation latérales doivent être transportées dans la trémie avant

Lieux et date de l'homologation
 Lausanne, 12.10.1977

Homologation fédérale des types de véhicules